

Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence - mars 2019

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 22 de janvier 2019
Titre	Mise à jour concernant les <i>Actes et documents</i> de la HCCH	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	Point VI.7	
Mandat	C&R No 54 de la réunion du Conseil sur les affaires générales de la politique de 2018	
Objectif	Rendre compte des développements récents concernant les <i>Actes et documents des Sessions diplomatiques</i> de la HCCH ainsi que les projets pour les <i>Actes et documents</i> futurs et le <i>Recueil des Conventions</i>	
Mesure à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Annexe(s)	s.o.	
Document(s) connexe(s)	« <i>Actes et documents</i> de la HCCH : Actualisation et propositions », Doc. pré. No 20 de février 2018 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de mars 2018	

1. En 2018, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (Conseil) a examiné plusieurs points relatifs aux *Actes et documents* des Sessions diplomatiques de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), pour conclure que :

« le Bureau Permanent [prend] le soin de télécharger sur le site web de la Conférence de La Haye, de manière progressive et sous réserve d'autres priorités, l'intégralité des *Actes et documents* de précédentes Sessions diplomatiques et de les mettre à disposition à titre gratuit, sous un format électronique qui admet la recherche. » (Conclusion et Recommandation du Conseil No 54).

2. En raison de la migration de l'infrastructure informatique du Bureau Permanent (BP) en 2018, le téléchargement progressif des versions PDF des *Actes et documents* des précédentes Sessions diplomatiques a été retardé. Le BP reprendra ce travail en 2019 et téléchargera les *Actes et documents* de toutes les Sessions diplomatiques sur le site web de la HCCH sous un format qui admet la recherche. L'objectif est de réaliser ce travail avant la réunion du Conseil en 2020.

3. Le Bureau Permanent finalise actuellement les *Actes et documents de la Vingt-et-unième session* (qui ont donné lieu à l'adoption de la [Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille](#) et du [Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires](#)). Si par le passé le BP faisait appel à des maisons d'édition externes pour la production et la publication des *Actes et documents*, pour ces tomes, l'édition et la production des tomes seront effectuées par le BP. La préparation des *Actes et documents* en interne permettra au BP d'éviter les retards inhérents au travail en coopération avec une maison d'édition, y compris la révision de nombreuses épreuves. Par ailleurs, le BP peut présenter les *Actes et documents* sous un format électronique qui admet la recherche, ce qui n'était pas le cas lorsqu'ils étaient publiés par des maisons d'édition externes, ces dernières considéraient effectivement que les fichiers PDF autorisant la recherche concurrençaient les versions imprimées qu'elles cherchaient à vendre à profit. Le BP prévoit de mettre gratuitement à disposition les versions électroniques des tomes sur l'espace public du site web de la HCCH dans les plus brefs délais. Le BP assurera également l'impression d'un petit stock de copies papier des trois tomes des *Actes de la Vingt-et-unième session* pour usage interne et pour achat moyennant une somme modique, destinée à couvrir les frais de production de la version papier (plus les frais d'envoi et de manutention le cas échéant).

4. La Vingt-deuxième session se tiendra du 18 juin au 2 juillet 2019. À l'issue de cette Session diplomatique, une page publique sera créée sur le site web de la HCCH en ce qui concerne les travaux menés en amont de la Session diplomatique (cette page sera semblable à celle du Portail sécurisé du site web de la HCCH dédiée aux réunions de la Commission spéciale sur le projet Jugements). Tous les documents afférents à la Session diplomatique seront téléchargés sur cette page (sous un titre distinct) de sorte que les documents préparatoires et présentés lors de la Session diplomatique soient facilement accessibles. Au cours du second semestre de 2019, le BP préparera les versions papier des tomes des *Actes et documents de la Vingt-deuxième session* pour usage interne et pour achat.

5. Comme indiqué dans le Document préliminaire No 20 de février 2018, l'approche proposée pour la Vingt-deuxième session diffère de la pratique antérieure en ce sens que les documents comprenant les *Actes et documents* seront rendus publics sur le site web de la HCCH dès que possible après la Session diplomatique. Par ailleurs, alors que dans le passé le Gouvernement néerlandais couvrait les frais de production, d'impression et d'envoi des *Actes et documents* aux Membres et aux participants à la Session, à partir de 2019, les Membres et autres personnes intéressées devront acheter leurs propres exemplaires en version papier.

6. Les tomes imprimés seront mis en forme dans le format traditionnel à deux colonnes, pour permettre l'impression des documents dans un volume relié maniable. Toutefois, à l'avenir, au lieu d'avoir des tomes bilingues présentant les textes français et anglais en parallèle, des tomes anglais et français séparés seront publiés. Si la production en version papier des *Actes et documents de la Vingt-deuxième session* nécessitera une mise en forme et des modifications, le fait d'avoir des volumes

séparés permettra au BP d'éviter de remettre en forme le texte dans son intégralité et de garantir des sauts de page identiques, ce qui a pris beaucoup de temps pour les tomes précédents des *Actes et documents*.

7. À partir de la Vingt-deuxième session et l'adoption de la Convention de la HCCH de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale, le BP commencera à travailler sur une nouvelle édition du *Recueil des Conventions*. Cette publication sera très proche de la version publiée en 2009, les textes français et anglais étant produits en parallèle. Il est toutefois suggéré que cette nouvelle édition ne contienne que les 12 à 15 Conventions principales (toutes les Conventions, y compris celles qui ne figurent pas dans le *Recueil des Conventions*, continueront bien entendu à être disponibles sur le site web de la HCCH). Le fonds existant pour la publication du *Recueil des Conventions* couvrira toutes les dépenses liées à la production de cette publication. Les Membres recevront un exemplaire gratuit du nouveau *Recueil des Conventions* et pourront en acheter d'autres exemplaires moyennant une somme modique.

8. Au cours de l'année à venir, le BP téléchargera les *Actes et documents* de toutes les Sessions diplomatiques sur le site web de la HCCH, tout en terminant le travail sur les *Actes et documents de la Vingt-et-unième session*. À la suite de la Vingt-deuxième session à la mi-2019, le BP mettra tous les documents connexes à disposition sur le site web de la HCCH dans les meilleurs délais et commencera la relecture, la mise en forme et la production de la version papier des *Actes et documents de la Vingt-deuxième session*, dans le but de mettre les tomes en vente en 2020. Parallèlement, le BP mettra à jour le *Recueil des Conventions* afin d'y inclure toutes les Conventions de la HCCH manquantes.

9. Le BP travaille actuellement avec une consultante en matière de publications pour tout ce qui a trait au formatage et à l'édition des *Actes et documents*. À La Haye, la Responsable de l'administration, la Coordinatrice des publications, la Responsable de la gestion de l'information et l'Administrateur du site web / des technologies de l'information travaillent sur d'autres questions liées aux *Actes et documents*. Les travaux proposés n'impliquent pas de dépenses salariales supplémentaires par rapport à ce qui est prévu dans le projet de budget. Les dépenses afférentes à l'impression des *Actes et documents de la Vingt-et-unième session* et des *Actes et documents de la Vingt-deuxième session* seraient déduits du prix d'achat de la publication. Les fonds pour le *Recueil des Conventions* ont déjà été mis de côté. Par conséquent, les propositions ci-dessus n'entraîneront pas de coûts supplémentaires par rapport à ceux qui ont déjà été budgétisés.